



Document d'Information Synthétique (DIS) d'une offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'€uros

Présentation de l'émetteur en date du 1^{er} Janvier 2021 :

Société par Actions Simplifiées à capital variable

Capital social : 2600 €

22 bis, route de Moustérian- 56860SENE

N° 831679 949 –RCS Vannes

senhelios@gmail.com

Dénommée ci-après la SAS.

L'article L314-28 du Code de l'énergie autorise explicitement les Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) de production d'Energie Renouvelable à procéder à une offre au public de titres financiers.

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait que :

- ❖ Les parts sociales ne sont pas librement cessibles notamment en raison de clauses d'agrément.
- ❖ Il n'existe pas d'assurance pour le souscripteur, en cas de demande d'exercice de son droit de retrait, tel que précisé par les statuts, que la société puisse racheter les parts sociales à leur valeur nominale.
- ❖ Le droit de vote des porteurs de parts sociales n'est pas proportionnel à leur détention en capital, suivant le principe coopératif : un.e sociétaire, une voix.
- ❖ La souscription au capital de la société n'ouvre pas droit à réduction d'impôt.

TABLE DES MATIÈRES

I - Activité de l'émetteur et du projet.....	2
II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet.....	3
III - Capital social.....	4
IV - Titres offerts à la souscription.....	5
IV.1 - Droits attachés aux titres offerts à la souscription.....	5
IV.2 - Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription.....	5
IV.3 - Risques attachés aux titres offerts à la souscription.....	5
IV.4 - Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre.....	5
V - Relation avec le teneur de registre de la société.....	5
VI - Interposition de société entre l'émetteur et le projet.....	5
VII - Modalités de souscription.....	6
Glossaire.....	6

I - Activité de l'émetteur et du projet

Le lien suivant permet de télécharger les [Statuts de la SAS](#).

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- 1) Le développement et l'exploitation de procédés de production d'électricité par utilisation d'ENergies Renouvelables telles que l'énergie solaire ou l'énergie éolienne. Le développement des filières existantes ou à créer dans le domaine des ENergies Renouvelables.
- 2) La prestation de services liés à toute ENergie Renouvelable permettant de générer de l'électricité : le conseil, l'étude et la conception de projet, le suivi et la supervision de leur mise en place et notamment en matière administrative et de montage de dossiers, recherche de financement et ce au profit de toute personne physique ou morale.
- 3) La participation de la Société, par tous moyens, à toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, à toutes entreprises, groupements ou sociétés créés ou à créer, ayant une influence, un rôle ou un rapport avec la production d'électricité ou d'autres ENergies Renouvelables.
- 4) La participation de la Société, par tous moyens, à toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ; à toutes entreprises, groupements ou société créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique.
- 5) L'implication dans toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Les fonds levés seront utilisés pour financer :

- Les études de faisabilité de centrales photovoltaïques,
- La réalisation de centrales par des entreprises habilitées et leurs raccordements par le Gestionnaire du Réseau,
- L'exploitation et la maintenance des centrales photovoltaïques installées,

Ceci aux fins de production d'électricité à partir d'ENergies Renouvelables à proximité des utilisateurs, en réduisant les pertes de transport et l'impact environnemental.

Les fonds collectés en capital constituent les fonds propres et/ou quasi fonds propres nécessaires aux projets.

Le financement sera complété, si nécessaire, par un emprunt bancaire. Les fonds propres pourront éventuellement être abondés de subventions diverses accordées par des collectivités ou des personnes morales.

Si l'objectif de collecte visé n'est pas atteint, et en fonction de la capacité de financement de la SAS sur ses fonds propres, la SAS étudiera un projet moins ambitieux avec un montant d'investissement révisé selon le résultat de la levée de fonds.

L'électricité produite sera vendue par l'émetteur à EDF Obligation d'Achat (OA) ou tout autre opérateur agréé OA, sur la base d'un contrat établi selon l'arrêté du 9 mai 2017, à un tarif d'achat régulé par L'État, pour une durée de 20 ans à compter de la date de la mise en service du raccordement de l'installation.

Le tarif d'achat est indexé annuellement selon les modalités de l'article 9 de l'arrêté, Il varie avec la puissance de la centrale et sur toute la durée du contrat.

L'émetteur réalise des levées de fonds au fil de l'émergence des projets.

La levée de fonds, initiée en décembre 2017, s'est prolongée sur les exercices 2018 à 2020.

Elle est maintenue pour 2021 et les années suivantes.

Situation synthétique actuelle de la levée de fonds en cours :

Situation levée de fonds au 1er Janvier 2021	
<i>Type de titres</i>	<i>Actions</i>
Valeur nominale des titres	100 €
Nombre de coopérateurs souscripteurs	186
Nombre de titres souscrits	771
Total	77100 €

En suivant les liens hypertexte ci-dessous vous accédez aux informations complémentaires suivantes. Ces informations constituent les annexes du DIS :

- [Comptes annuels](#)
- [Composition du Comité de Gestion et CV du représentant légal](#)
- [Historique technique et financier des installations réalisées](#)
- [Tableau du budget prévisionnel d'activités](#)
- [Tableau de l'endettement](#)

II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les risques liés à l'investissement en capital dans les installations de production d'ENergie Renouvelable sont les suivants :

1. Risques liés à la production d'ENergie Renouvelable :

❖ Risques de développement :

- Abandon du projet d'installation photovoltaïque conduisant à la perte des sommes engagées dans les études conduisant à la remise en question du prévisionnel et du plan de financement.
- Non obtention des autorisations : urbanisme, autorisation d'exploitation, recours.
- Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'énergie électrique dans des conditions économiques viables.
- Faisabilité technique de l'installation (étude productible, structure de toiture, bail ou convention d'occupation temporaire de la toiture aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque adaptée à la durée du projet).
- Aléas inhérents aux chantiers de construction : retard de livraison, défaillance de fournisseur ou prestataire, report de connexion par le Gestionnaire du Réseau pour raison technique, réglementaire ou sanitaire.

❖ Risques financiers :

- La réalisation d'une installation photovoltaïque est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire et de garanties d'assurance. Le projet peut être abandonné face à l'incompatibilité des taux d'intérêts et garanties bancaires ainsi que des conditions générales et particulières d'assurance en regard de l'équilibre économique du montage.
- La rémunération des actions souscrites peut fluctuer en fonction des résultats de la société (voir article 36 des statuts de *Sén'hélios*). Néanmoins la production des centrales photovoltaïques, comme déjà mentionné ci-avant, bénéficie d'un tarif d'achat de l'électricité produite garanti 20 ans par la Commission de régulation de l'énergie CRE.

En 2018 et 2020 la SAS a souscrit deux emprunts aux fins de réalisation de trois centrales photovoltaïques.

Risques d'exploitation :

- Risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité, dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des ENergies Renouvelables, impactant la capacité des nouveaux projets à atteindre l'équilibre économique et, en conséquence, à la SAS de trouver des opportunités d'investissement.
- Risque de modification des contrats souscrits en cours de vie de l'installation : bail, assurance.
- Aléas d'exploitation des centrales : panne, sinistre, productible non conforme aux prévisions. Ces risques sont réduits du fait de la mutualisation des différentes réalisations portées par la SAS et peuvent être couverts par les contrats d'assurances.

2. Risques liés à la situation financière de la Société :

- ❖ Risque lié à la variabilité du capital : chaque actionnaire peut se retirer de la SAS, entraînant une réduction du capital.

Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque :

- Les actions souscrites sont bloquées pour une durée de 4 ans à partir de la date de souscription sauf circonstances exceptionnelles.
- Les conditions de retrait d'un associé sont précisées à l'article 14.1 des statuts de la SAS.
- Les statuts limitent à 10% du capital, la part que peut détenir chaque actionnaire.
- La SAS réunit un nombre important d'actionnaires, diluant ainsi le risque de réduction du capital.

- ❖ La SAS dispose d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les six (6) prochains mois. Les levées de fonds seront affectées aux investissements futurs.

3. Risques liés au caractère bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la SAS.

Au long de la vie de la SAS de nouveaux risques pourront apparaître et ceux existants pourront évoluer.

III - Capital social

L'émetteur est une SAS à capital variable et peut, à ce titre, accueillir de nouveaux actionnaires à tout moment.

L'offre de souscription est permanente.

- ❖ Le capital social de la société est intégralement libéré. A l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.
- ❖ La société n'a pas instauré de droits donnant accès à son capital social. Toutefois, elle a émis des actions au moment de sa création.
- ❖ Les droits et obligations attachés aux actions sont décrits à l'article 13 des statuts de la SAS.
- ❖ L'assemblée générale de la société a aussi conféré des délégations de compétence permettant d'augmenter ou réduire immédiatement ou à terme le capital sans avoir à solliciter à nouveau l'assemblée générale des actionnaires. Ces dispositions sont précisées aux articles 10 & 11 des statuts de la SAS.

Le capital social initial est de 2600 € réparti entre 13 souscripteurs.

Toute personne physique ou morale peut se porter candidate pour devenir associé.

Les dispositions de souscription et d'agrément sont précisées aux articles 8, 19 & 20 des statuts de la SAS.

IV - Titres offerts à la souscription

IV.1 - Droits attachés aux titres offerts à la souscription

L'augmentation de capital prévue se fait par souscription d'actions d'une valeur nominale de 100 €.

Chaque action donne droit à la représentation et au droit de vote lors des décisions collectives ainsi qu'aux bénéfices et à une part de l'actif social fixé par les statuts.

Tout.e souscripteur.rice d'actions a droit de vote indépendamment du nombre d'actions souscrites :

Un actionnaire = une voix.

Tout.e associé.e a le droit d'être informé.e sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les associé.e.s ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à la souscription sont précisés à l'article 13 des statuts de la SAS.

IV.2 - Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

Les conditions et formes de retrait des actionnaires, les droits et obligations de l'associé sortant, ainsi que la clause d'agrément rattachée à la cession d'actions sont précisés aux articles 14 à 19 des statuts de la SAS.

IV.3 - Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi,
- Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie. Elle peut être incertaine, partielle, voire impossible,
- Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

IV.4 - Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

La SAS n'a pas prévu de répartition en collège des droits au capital.

Pour information, la composition du capital se répartit de la façon suivante au 1er janvier 2021 :

- Citoyen.ne.s (dont hébergeurs).....88,6%
- Collectivités.....1,3%
- Autres personnes morales.....10,1%

V - Relation avec le teneur de registre de la SAS

Identité du teneur de registre de la SAS :

Martine Pelletier, membre du Comité de Gestion de la SAS
Courriel : senhelios.martinepelletier@free.fr ou senhelios@gmail.com

La demande de souscription de part(s) sociale(s) fait l'objet d'un accusé de bonne réception.

Le cadre du bon de souscription, réservé au représentant de la SAS, est dûment complété et signé, puis retourné au souscripteur par courriel.

Une copie de la page du registre des actionnaires de la société concernant l'associé.e pourra lui être délivrée sur demande écrite.

VI - Interposition de société entre l'émetteur et le projet

Sans objet. L'émetteur de l'offre de titres est la SAS qui réalise les projets.

VII - Modalités de souscription

La levée de fonds initiée en décembre 2017 a un caractère permanent et se prolonge au fil de l'émergence des projets.

Les bulletins de souscription sont recueillis à l'adresse postale de la SAS :

SEN'HELIOS SAS
22 bis, route de Moustérian – 56860 SENE

Ou par courriel à l'adresse : senhelios@gmail.com

En suivant les liens ci-dessous, vous pouvez télécharger les bulletins de souscription de la présente offre au public de titres financiers :

[Bulletin personne physique](#)
[Bulletin personne morale](#)

Le souscripteur expédie son bulletin de souscription intégralement complété et signé, soit en pièce jointe à un courriel, soit par courrier postal, dûment accompagné des pièces justificatives requises et de son règlement, s'il est effectué par chèque.

Lors de la souscription, le souscripteur devra attester avoir pris connaissance du présent DIS ainsi que les documents liés et en accepte les conditions.

Glossaire

SAS :	Société par actions simplifiées
Emetteur du projet :	Société Sén'hélios
Gestionnaire du Réseau :	Société chargée de la gestion des réseaux électriques basse & moyenne tension, actuellement ENEDIS, filiale EDF.
CRE :	Commission de Régulation de l'Energie qui doit assurer un fonctionnement fluide des marchés de l'énergie : <ul style="list-style-type: none">▪ régulation des réseaux,▪ fonctionnement des marchés de l'électricité,▪ information des acteurs,▪ règlement des différends entre gestionnaires et utilisateurs des réseaux d'acheminement.
OPTF :	Offre au Public de Titres Financiers.
DIS :	Document d'Information Synthétique